

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 78 (1951)
Heft: 11

Artikel: A travers livres, journaux et revues
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-227888>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

beau courir les routes et distribuer des récompenses au son de la renifle et de chansons inédites, c'est toujours — comme dans la chanson — la même chanson, celle de la route sanglante.

Je n'ose croire qu'une vie humaine a, pour vous et vos amis, moins de valeur que quelques pièces de cent sous !

Voyez-vous, mon cher épicier, votre pétition me fait songer aux séances des législatifs communaux, cantonaux et fédéraux : les broutilles sont épluchées, discutées, recommandées ou combattues par des tas d'orateurs ; les demandes de crédit d'un million passent comme lettres à la poste !

La paille et la poutre de l'Évangile, si j'ose user de cette métaphore.

J'habite à deux pas de Montreux et à quelques brasses d'Évian ; j'ai parfois regardé la boule sauter de trou en trou, sans qu'elle réussisse jamais à faire un trou dans mon porte-monnaie... et j'ai mon permis de conduire ; c'en est assez pour vous faire comprendre qu'il me serait moins pénible de signer la pétition contre la boule que celle contre les écraseurs.

Le digne épicier me planta là pour répondre à une cliente venant d'entrer dans sa boutique :

— Ça oui, madame, vous trouverez ici des nouilles de toutes les marques !

* * *

J'avais l'intention de fourrer mon grand nez dans la guerre de la télévision qui oppose Grand et Petit Lac, petite ville et grrrrrande ville ! Ce sera pour une autre fois.

A moins que, sommé par des lecteurs tolérants et tout et tout de se passer des services d'un collaborateur qui a perdu la boule au point de ne pas être contre la boule, le rédacteur en chef du N.C.V. ne me ferme la porte au nez...

Jean du Cep.

A travers livres, journaux et revues

On lit dans la *Nation*, sous la signature P.B., ce commentaire judicieux touchant un article de M. Samuel Chevallier sur les récentes fêtes urbigenes.

Le collègue d'Orbe fête ces jours son centième anniversaire. A cette occasion, M. Samuel Chevallier, dans la Nouvelle Revue, insiste très justement sur la valeur des collèges de province, une des institutions les plus heureuses de notre système, une de celles qui s'adaptent le plus harmonieusement à nos besoins de petit pays fragmenté.

En effet,

ces petits collèges de province sont, par leur situation même, protégés contre le danger majeur qui menace notre système d'enseignement : la spécialisation.

Prenez une classe du Classique, à Lausanne, et vous n'y trouverez que des apprentis médecins, ou avocats, ou professeurs. Ils ne s'en doutent pas, bien entendu. Mais leurs parents les ont mis là pour ça. Et l'enseignement est entièrement axé là-dessus...

Dans une petite ville, on ne va pas au collège pour cela. On y va tout bonnement parce qu'on a des parents un brin ambitieux qui veulent que les gosses « profitent au maximum » de leur scolarité.

Une telle situation

permet cette chose de plus en plus rare : l'instruction désintéressée. Le gosse qui fait son collège sans la moindre idée de continuer, comme on dit, est délivré — partiellement, bien entendu ! — de la hantise de l'échelle. Il en prend ce qu'il en veut ou ce qu'il en peut. Il sait qu'ensuite il reprendra le magasin à papa. Ou la ferme, ou qu'il fera un apprentissage.

Or j'ai eu souvent l'occasion de me convaincre qu'un enseignement assimilé de cette manière est productif. Il laisse quelque chose.

Comme le relève M. Chevallier, les collèges de province ont deux grands mérites. Ils rendent possible une instruction désintéressée, et ils sont situés en plein dans la vie de leur petite ville. On a grand tort de les traiter comme des établissements de seconde zone.